

Direction

Affaire suivie par :
Elisabeth Farina-Berlioz
Directrice académique adjointe
Mathieu SCALABRINO Inspecteur
de l'Éducation nationale
Courriel ce.93ien-eps@ac-creteil.fr
Alexandra Aïfoun
Conseillère pédagogique Départementale EPS
Téléphone 01 43 93 73 28
Romain Zuliani
Conseiller pédagogique départemental EPS
Téléphone 01 43 93 73 26
Virginie Collin
Conseillère pédagogique départementale EPS
Téléphone 01 43 93 73 27

8 rue Claude Bernard
93 008 BOBIGNY Cedex
www.dsden93.ac-creteil.fr

Bobigny, le 18 septembre 2023

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique des services
de l'Education nationale de la Seine-Saint-Denis
à

Mesdames les Inspectrices, messieurs les Inspecteurs
de l'Education nationale du 1er degré

Mesdames et messieurs les conseillers pédagogiques
EPS

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école, les
instituteurs et les professeurs des écoles

Objet : Éducation physique et sportive (EPS) et activité physique quotidienne à l'école maternelle et élémentaire, 2023-2024

Durant l'été 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP). Ces Jeux constituent une opportunité exceptionnelle pour le département de la Seine-Saint-Denis et une opportunité unique pour la communauté éducative, les élèves, les écoles de s'engager dans l'esprit olympique et d'en conserver l'héritage matériel et immatériel.

L'Education physique et sportive (EPS) constitue l'élément fondamental pour faire vivre les valeurs de l'olympisme. L'EPS, conformément aux instructions officielles, représente le troisième volume horaire d'enseignement obligatoire à l'école. Elle contribue pleinement au socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La spécificité de l'EPS lui confère une place privilégiée pour croiser les enseignements et mettre en œuvre les parcours santé, citoyen et d'éducation artistique et culturelle.

De plus toutes les études scientifiques convergent pour attester des bienfaits de l'activité physique sur la santé globale des enfants, souligner l'apport que cela constitue pour leur bien-être et la qualité des apprentissages. C'est pourquoi les trente minutes d'activité physique quotidienne, distinctes de l'EPS, sont-elles généralisées depuis la rentrée 2022 dans toutes les écoles élémentaires de France.

Le dispositif « Notre école faisons-la ensemble » porté par le conseil national de la refondation (CNR) est une opportunité pour construire des projets permettant de déployer l'activité physique et sportive des élèves, y compris en inter degrés et en lien avec les collectivités.

1. L'éducation physique et sportive

a. Programmes et horaires en EPS

Les programmes de la maternelle au cycle 3 donnent les clefs d'une éducation des élèves à la santé mais, aussi à la sécurité. Ils leur permettent de développer responsabilité et autonomie et d'accéder aux valeurs morales et sociales contribuant à la formation de citoyen.

Ils correspondent à un horaire global annuel de 108 heures (45 minutes par jour au cycle 1, et 3 heures hebdomadaires en moyenne pour les cycles 2 et 3).

Les programmes en vigueur et les ressources d'accompagnement publiées sur le site Eduscol, sur le site EPS de la DSDEN 93 sont des appuis pédagogiques pour les enseignants.

- <https://eduscol.education.fr/eps>
- <http://www.dsdn93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?rubrique1231>

Le CPC EPS a vocation à accompagner les équipes dans la réflexion et la mise en œuvre des pratiques physiques et sportives à l'école. Il permet d'impulser une dynamique au sein des écoles en faveur d'un enseignement de l'EPS.

- <http://www.dsdn93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?rubrique1406>.

La polyvalence permet à tout enseignant d'assurer cet enseignement. Ce dernier peut également, selon les territoires, coenseigner avec un intervenant extérieur EPS, agréé par les services de l'éducation nationale, pour l'appuyer lors de la mise en œuvre des séances placées sous sa responsabilité pédagogique. L'enseignant reste, dans tous les cas, garant de la mise en œuvre du projet pédagogique concerté avec l'intervenant qui apporte son expertise technique.

Le CPC est alors la personne ressource pour l'aide procédurale et pédagogique relative à l'agrément de ces intervenants extérieurs. Je tiens à souligner toute l'importance de cet agrément.

b. La programmation d'école et de classe pour mettre en œuvre les enseignements

La mise en œuvre de l'EPS dans chaque école repose sur une réflexion commune de sa programmation, par niveaux de classe, par cycles et dans l'école. Cette concertation fait l'objet d'un conseil des maîtres en début d'année scolaire.

Cette programmation vise, par les activités prévues sur le temps scolaire, l'acquisition de compétences de chacun des cinq domaines du socle dans les quatre champs d'apprentissage répertoriés dans les programmes. Chacun des élèves doit bénéficier durant sa scolarité d'un parcours d'activités physiques et sportives explicite et cohérent, afin d'acquérir de réelles compétences motrices, méthodologiques et sociales.

Les personnels en charge de la direction d'école veilleront à inscrire ces enjeux dans leur projet d'école et le projet de réseau, en y intégrant, parmi les propositions EPS faites aux écoles, celles qui ont été retenues par l'équipe (actions de circonscription, rencontres départementales, rencontres USEP).

À partir de la programmation d'école et du planning d'occupation des locaux, élaborés en équipe et affichés en salle des maîtres, chaque enseignant élabore sa programmation de classe dès le début d'année scolaire et peut, dans ce cadre, construire également celle des 30 minutes d'activité physique et sportive quotidienne des élèves de sa classe.

c. Renforcement de savoirs fondamentaux par la pratique sportive

Les savoirs sportifs fondamentaux « savoir nager » et « savoir rouler à vélo » sont articulés en deux dispositifs distincts, positionnés à des stades différents du développement de l'enfant. Le déploiement de ces deux dispositifs nécessite l'engagement fort et conjoint des acteurs de l'École et du sport au niveau académique, départemental et local, en s'appuyant sur les collectivités locales et en partenariat avec le secteur associatif.

- De l'aisance aquatique à l'attestation du savoir nager en sécurité (ASNS)

La prévention des noyades par le développement de l'aisance aquatique et l'acquisition d'un « nager sécuritaire » est une priorité.

L'aisance aquatique permet aux enfants, dès la maternelle, de s'adapter au milieu aquatique et d'acquérir les fondamentaux pour évoluer dans l'eau en sécurité.

Elle est suivie par l'acquisition du savoir-nager (6-12 ans).

Selon les contextes locaux, les activités de natation scolaire s'inscrivent dans une diversité de modalités. Afin de faire le lien entre enseignants et maîtres-nageurs sauveteurs (MNS), une réunion institutionnelle est conduite en début d'année afin de présenter le projet pédagogique et ses conditions de mise en œuvre au personnel enseignant et aux autres personnes susceptibles d'intervenir (bénévoles, MNS...). C'est une clef de la réussite des élèves.

Le mémento natation apporte les éléments clés institutionnels et réglementaires, des informations pratiques et des recommandations quant à l'enseignement de la natation scolaire dans le 1^{er} degré : <http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article8843>

Il a vocation à être diffusé dans toutes les écoles.

Par ailleurs, la spécificité, les modalités et les enjeux de cet enseignement seront présentées aux familles lors des réunions de rentrée, lors du premier conseil d'école ainsi qu'avant les cycles d'aisance aquatique.

En CM2 sont préconisés des stages massés durant la première partie de l'année scolaire. En fonction du contexte local, ils peuvent également concerner les autres niveaux de l'école.

Des sessions complémentaires pendant les congés scolaires non estivaux peuvent consolider les apprentissages. La commune prend alors en charge le dispositif, appelé « mon école, ma ville, mon club ». Ce dispositif bénéficie d'un accompagnement du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). Il concerne de nombreux territoires et l'information est donnée aux circonscriptions. Ce programme est renforcé durant l'été par un programme financé par Paris 2024. Dans les deux cas, l'information est donnée aux circonscriptions pour favoriser les liens entre les trois temps de l'enfant.

Les parcours permettant d'évaluer les compétences de l'aisance aquatique et du savoir nager se réfèrent donc à :

- Une aisance aquatique qui est définie comme l'étape première du parcours d'apprentissage en natation scolaire. Elle comprend trois paliers.
- Une attestation du savoir nager en sécurité (ASNS) qui remplace l'ASSN. Cette attestation peut également être délivrée hors temps scolaire. Il importe dès lors de faire le lien avec les directeurs de piscine pour que les écoles puissent être informées des progrès des élèves.
- Un « Pass-nautique » qui permet l'accès aux activités nautiques durant les accueils collectifs de mineurs (ACM).

Une enquête académique relative à l'acquisition de l'ASNS, est conduite tous les ans dans le cadre du projet pédagogique établi localement. Le CPC EPS y participe en renseignant l'application I-PACK EPS de l'académie de Créteil qui vise à assurer la continuité avec le collège.

J'attire votre attention sur la nécessité de la remplir afin que les élèves soient pris en charge de manière efficiente par l'ensemble des acteurs, de même que sur l'importance de la complétude du LSU.

Des formations sur l'aisance aquatique et le savoir nager sont proposées à des professeurs des écoles volontaires durant les vacances scolaires. Elles permettent de créer un vivier de personnel formé dans l'ensemble des circonscriptions. Des formations REP+ peuvent aussi porter sur cet objet, sachant que les résultats du savoir-nager sont souvent corrélés à l'IPS.

- Le déploiement du Savoir rouler à vélo (Srav)

Le 09 janvier 2018, le comité interministériel à la sécurité routière CISR, présidé par le premier ministre a adopté une mesure visant à accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité. « Le savoir rouler à vélo » permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Des ressources sont disponibles sur le site départemental pour acquérir ces capacités et répondre à cet objectif : <http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article8049>

Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) est également présent pour faire le lien avec les partenaires associatifs, sportifs. Il est joignable par l'intermédiaire de Clémence Lacour, cheffe du pôle sport : clemence.lacour@ac-creteil.fr

d. Les rencontres EPS

Les rencontres en EPS, qu'elles rassemblent des classes d'une même école ou de différents territoires, permettent de construire des compétences spécifiques grâce à la pratique des activités physiques, sportives et artistiques (APSA) mais également des compétences en lien avec les parcours éducatifs.

Les rencontres peuvent s'inscrire dans la dynamique qu'insufflent les événements sportifs planétaires qui se déroulent sur notre territoire, à l'instar de la coupe du monde de rugby 2023 et des JOP 2024, pour initier les élèves à de nouvelles pratiques sportives et les inciter à poursuivre ces pratiques au sein des associations sportives.

Elles s'inscrivent dans la séquence d'enseignement pour enrichir le parcours EPS des élèves, pour donner du sens aux apprentissages. Elles sont l'aboutissement d'un projet pluridisciplinaire. Ces rencontres peuvent être des rencontres d'école(s), de circonscription, départementales ou USEPiennes.

Chaque année, une programmation départementale est proposée et mise en œuvre localement sous couvert de l'IEN.

2. La généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne

La généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne s'inscrit dans un cadre déjà très dynamique dans l'académie de Créteil.

Toutes les écoles élémentaires ont été et sont progressivement dotées d'un kit « 30 minutes d'APQ » au cours de l'année scolaire.

En lien avec le projet académique 2020-2024 qui engage à ouvrir les élèves au monde et favoriser leur émancipation, notamment par l'activité physique et sportive, le nombre d'écoles qui participent au dispositif 30 minutes d'APQ n'a cessé de progresser mais la généralisation doit désormais être parachevée.

Pour cela, les écoles bénéficient de nombreuses ressources comme les fiches pédagogiques réalisées par l'académie de Créteil. Sur le site académique se trouve un article qui présente le dispositif dans sa globalité ainsi que cinq vidéos support présentant des enseignants et leurs élèves impliqués dans différentes activités. Parmi ces cinq vidéos figure l'illustration des nouvelles fiches : « jouer au handball » et « jouer au rugby » : <https://www.ac-creteil.fr/30-minutes-d-activite-physique-quotidienne-122086>

3. La labellisation Génération 2024 et les actions liées aux Jeux

En 2024, après avoir vécu la coupe du monde de Rugby, l'académie de Créteil a rendez-vous avec les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

En Seine-Saint-Denis, cet événement prendra une dimension particulière. Au travers de deux actions majeures, « Génération 2024 » et « 24 actions pour 2024 », la délégation académique à l'action sportive, à l'olympisme et au paralympisme (DAASOP) décline le programme d'impulsion académique « Construire l'héritage des jeux » : <http://www.ac-creteil.fr/pid38547/action-sportive-olympisme-paralympisme.html>

À ce jour, 202 écoles sont labellisées Génération 2024 dans notre département. J'invite les enseignants à déployer plus encore la labellisation « Génération 2024 » des écoles, afin de promouvoir les valeurs de l'olympisme, et ainsi ancrer un héritage en acte, durable pour les élèves : <https://eduscol.education.fr/pid37999/generation-2024.htm>

En lien avec le programme d'impulsion académique, l'équipe EPS93 propose aux enseignants de vivre au rythme de l'olympisme avec leur classe jusqu'en 2024. Le projet pourra se conjuguer avec l'engagement sur la semaine olympique et paralympique qui aura lieu du 2 au 7 avril 2024. Elle compte un samedi, lequel permet d'envisager d'associer parents et partenaires à une rencontre autour du sport, dont le caractère inclusif est primordial.

Ce projet de classe pourra être prolongé dans différents domaines grâce aux documents pluridisciplinaires olympiques disponibles sur le site départemental : <http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?rubrique1738>

Le projet national de l'USEP « Les enfants font leurs jeux » sera décliné et proposé au niveau départemental à toutes les écoles afin d'accompagner les enseignants dans une dynamique olympique.

4. Projet éducatif territorial et Plan mercredi

La prise en compte des APS (activités physiques et sportives) dans le projet éducatif territorial (PEDT) est un enjeu important. L'intérêt d'intégrer des APS dans les activités périscolaires est multiple : apprentissage de la citoyenneté (respect de l'autre et des règles), mixité filles-garçons, découverte ludique de nouvelles activités, en particulier pour les enfants éloignés de la pratique sportive, santé (dépense physique, prévention santé), et bien-être. Pour les associations d'éducation populaire, les APS sont une occasion supplémentaire de mettre en pratique des valeurs véhiculées depuis longtemps auprès de la jeunesse. Pour le mouvement sportif, l'enjeu est à la fois d'élargir ses pratiques et de toucher de nouveaux publics.

L'un des enjeux majeurs de la mise en place des APS dans le périscolaire est de promouvoir la complémentarité et la cohérence entre l'EPS pratiquée dans le cadre des trois heures d'enseignement hebdomadaire en primaire, les APS dans le périscolaire et la pratique du sport en club en extrascolaire.

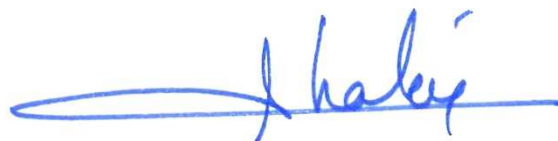
Le Plan mercredi, intégré au PEDT, développe dans sa charte de qualité les activités physiques et sportives, dont les activités de pleine nature, notamment sur les axes de la mise en valeur de la richesse des territoires et du développement d'activités éducatives de qualité.

Dans le cadre de leur amplification, vous veillerez à mobiliser les partenariats sportifs locaux pour enrichir les offres sportives pour les jeunes et leurs familles.

Nous comptons sur votre engagement continu à soutenir l'Education Physique et Sportive dans notre département afin que nos élèves puissent être des spectateurs passionnés des Jeux Olympiques et Paralympiques mais aussi des participants actifs de la célébration de l'olympisme et de ses valeurs.

Je vous remercie de votre implication dans l'enseignement de l'EPS et le développement du sport pour tous, et plus particulièrement pour ceux les plus éloignés d'une pratique physique et sportive.

**Pour la rectrice de l'académie de Créteil et par
délégation, l'inspecteur d'académie - directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Chaleix', with a long horizontal flourish extending to the left.

Antoine Chaleix